







0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2962

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport: 73/15 11 16/95				
N° de rapport : 33 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
Type d'habitation a maison appartement a autres				
Domandour: Les 7/ Che Pura State Colonia	/			
Porsonne sur place :				
Demandeur: Lex Ti Cheek Sell M. C. Personne sur place:				
Références client :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation Ps Protection générale du branchen	nent:	≥ _A	0	
Tension d'utilisation (2) □3N400 V □3x230V □2x230V 1N400V Nombre de tableaux : no	mbre de circ	uits terminau	x: 8	
Out the war average viewel tosts of mesures '				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
Description		ordre	dérog.	
Least frage à l'installation		X		
Correspondances des schémas à l'installation				
Etat du matériel électrique installé				
Mesures de protection contre les contacts directs	1			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		A		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		N		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	+	7		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		Jo Charles	4	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	-		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		-	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	1			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X	1.4		
l = · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		X	551 511 114	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIOIN àsb				
Manquements / Notes :				
Voir ANNEXE				
Voce MVDEXE				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochair	contrôle pe	eriodique est	à effectuer	
ans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite compl	émentaire es	tà	
exécuter par le même organisme après mise en conformité par au terme de 18	mois après	s signature de	e l'acte de	
vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exar	nen complé	mentaire est	à exé cuter	
par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
	a du demand	eur pour récep	tion :	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL		•		
CHEEARO				
COLLAND				
SOCOTEC Domenico				

1/2





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N: UU85 23/11 My 9/83
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Porton.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
& Abreve de sech on notes de Tene & Abreve de
Dagues de Tolisana & Alssena de I Diff de 3017A.
Hel I all come sol est infiniem l'IN du 09
Kompten Diff. général à change per lun 638
Jon des pros de comont han minies de
Brack de Terre il est inte dit de branche de
Affereil de Classe I.